



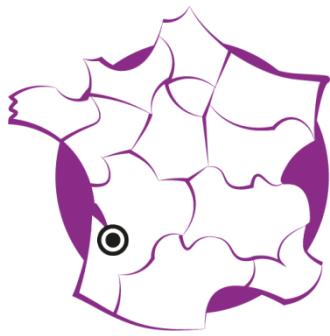
Fiche pratiques remarquables



Infrastructures agroécologiques

Planter des haies végétalisées pour réduire la dérive de traitements et protéger les riverains des parcelles viticoles

Viticulture : haies, dispositifs anti-dérive, biodiversité, agroécologie, protection des riverains, protection des cours d'eau, brise-vent



CONTEXTE

En 2022, dans un contexte de cohabitation de plus en plus délicat entre viticulteurs et riverains de parcelles viticoles, 17 exploitations viticoles concernées par la proximité avec des riverains, certifiées HVE ou Agriculture Biologique, avec une SAU moyenne de 58 ha, et localisées sur différentes appellations viticoles de Gironde (33) ont constitué un Groupe 30 000 : le Groupe « Viticulture Péri-Urbaine », ou VPU.

L'objectif fixé pour ce groupe de travail pendant 3 ans était la réduction des traitements phytosanitaires et de leurs impacts, ainsi qu'une meilleure communication avec riverains et acteurs du territoire, pour améliorer le vivre ensemble.

ORIGINE DE LA PRATIQUE

ATTENTE ET CHEMINEMENT DU GROUPE

Les haies champêtres, composées d'essences locales, et adaptées aux conditions pédoclimatiques locales, sont des dispositifs agroécologiques d'intérêt :

- Support de biodiversité et corridors écologiques
- Réduction des impacts environnementaux liés à la monoculture
- Protection des cours d'eau
- Epuration et infiltration de l'eau
- Lutte contre l'érosion
- Stockage de carbone et amortissement du changement climatique
- Production de bois et autres ressources
- Embellissement et diversification du paysage

L'implantation de haies est donc une pratique vertueuse, d'autant plus qu'elle permet de limiter la dérive de traitements, en particulier en bordure de zone riverains (*publication INRAE / IFV, 2024*). Cette pratique doit donc être développée et promue, mais elle manque aujourd'hui de légitimité réglementaire.



Groupe 30 000 PHLOEME Viticulture Périurbaine



LA TECHNIQUE

Objectifs

- Former à la bonne implantation et au bon entretien des haies champêtres
- Augmenter chez les membres du groupe le nombre de mètres linéaires de haies en bordure de zones riverains
- Communiquer dans la filière, vers les riverains, les élus, les consommateurs et vers le grand public sur les nombreux bénéfices des haies
- Faire reconnaître réglementairement l'intérêt des haies comme moyen permettant de limiter la dérive de pulvérisation

Description

- Module de formation théorique en salle sur l'intérêt, la mise en place et l'entretien des haies par Arbres et Paysages 33
- Rallye découverte de cas pratiques, témoignages et retours d'expérience de viticulteurs sur les bonnes pratiques, les réussites et les échecs
- Diagnostics individuels et cartographie des zones sensibles
- Proposition d'implantation par Arbres et Paysages 33
- Proposition de financements

Les variantes intéressantes dans le groupe

- Plantation commune et gestion des haies à l'échelle du territoire (Plantons des haies à St Julien, mairie de Mérignac)
- Plantation participative de haies avec les acteurs du territoire (enfants des écoles par exemple)

Coût indicatif de la pratique (2025) :
13,60 € HT / m linéaire

MISE EN ŒUVRE

ET CONDITIONS DE RÉUSSITE

POUR UNE PLANTATION DE HAIE CHAMPÊTRE RÉUSSIE :

1. Formation des cadres et équipes de l'exploitation

2. Cartographie des zones sensibles riverains

3. Connaissance des prérequis techniques

- Matériel adapté pour l'entretien (épareuse, lamier)
- Zone non sensible au gel

4. Diagnostic d'implantation et projet d'implantation impérativement effectué par des professionnels (ex : Arbres et Paysages 33)

- Espèces locales variées : chêne pédonculé / vert, charme, érable champêtre, noyer, orme, cognassier, frêne, aubépine...
- Provenance contrôlée : plants produits localement à base de graines locales, sans risque d'introduction de maladies
- Espèces n'augmentant pas la sensibilité de la vigne aux pathogènes

5. Recherche de financements

- Publics : aides régionales, départementales, Pacte de la Haie
- Privés, Fédérations de chasse

6. Préparation du sol

- Plusieurs passages mécaniques sur 40 à 60 cm de profondeur
- Sur une période de 6 mois (octobre-mars)

7. Plantation (individuelle ou participative)

- Sans fertilisation pour les plants champêtres
- Avec paillage biodégradable afin de limiter la concurrence des adventices, l'entretien au pied des plants, maintenir l'humidité et accélérer la croissance par augmentation des effets de la chaleur
- Avec protection individuelle vis-à-vis des rongeurs et cervidés

8. Arrosage (régulier, autant que nécessaire)

9. Entretien annuel (taille de formation, d'entretien et désherbage)

10. Communication avec les riverains sur les bienfaits des haies



Cartographie de zones sensibles - Phloème



Formation – Arbres et paysages 33



Visite de site membre du G 30 000 VPU

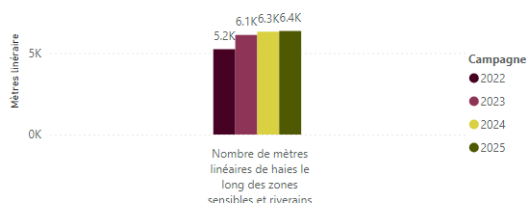


Plantation participative avec l'école de Saint Julien Beychevelle

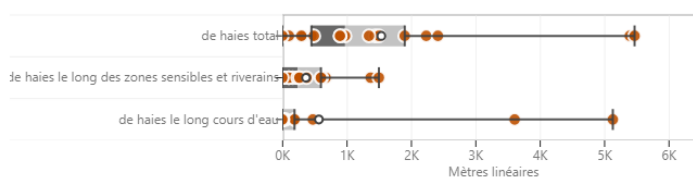


Jeune haie en bordure de rive avec paillage PLA et protection lapins

Evolution du nombre de mètres linéaires de haies le long des zones sensibles et riverains G 30 000 VPU



Nombre de mètres linéaires par exploitation 2025 G 30 000 VPU





VITICULTURE

Fiche pratiques remarquables

30000

Infrastructures agroécologiques

ÉCOPHYTO
30 000 | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

AUTO-ÉVALUATION DU GROUPE

	Niveau de satisfaction du groupe	Commentaires
Réduire l'usage des produits phytosanitaires	☹️	Les haies ne permettent pas de diminuer la pression sanitaire dans les parcelles de vigne, Les auxiliaires hébergés par les haies ne suffisent pas à juguler la pression des ravageurs.
Limiter l'impact des produits phytosanitaires	😊 😞	Barrière physique réellement efficace pour lutter contre la dérive, mais pas reconnue réglementairement.
Communiquer avec les riverains et acteurs du territoire	😊	Certains riverains préféreraient supprimer les haies pour conserver la vue sur les vignes La pédagogie vers les riverains permet de leur faire comprendre que les haies les protègent Des médiations à l'échelle de la commune ou de l'appellation sont des succès (Libourne, St Julien, Mérignac)

DÉTAIL DU COÛT (Arbres et Paysages 33 - 2025)

	Tarif 2025 Fourniture (HT)	Tarif 2025 Pose (HT)
Plant Conseil : 1 / m linéaire	3,70 € / unité	2,60 € / unité
Protection lapin (filet)	0,70 € / plant	1,60 € / unité
Ou protection cervidés	4,40 € / plant	3,50 € / unité
Paillage biodégradable PLA + agrafes	3,00 € / m²	1,70 € / m linéaire
Ou paille	2,40 € / m²	1,70 € / m linéaire

Sont inclus suivi et regarnissage pendant 3 ans et taille de formation
Ne sont pas inclus l'arrosage, l'entretien et la taille d'entretien par la suite



AVANTAGES

- Les haies sont des moyens officiellement reconnus de réduction des ZNT aquatiques.
- Les haies sont des éléments utiles et esthétiques dans le paysage.
- Les haies sont des moyens efficaces pour protéger les riverains de la dérive des traitements phytosanitaires.
- Les haies sont reconnues comme une démarche positive des agriculteurs vers les riverains.



POINTS DE VIGILANCE

- Toute haie doit être sérieusement entretenue (taille, tonte), arrosée et fertilisée si nécessaire. Cela demande du temps et du matériel.
- La haie ne joue son rôle de barrière physique que si elle est continue et occultante. Elle ne sera donc réellement efficace qu'à partir de 3 ans minimum.
- La haie n'est pas reconnue comme moyen officiel permettant de réduire la dérive dans le cadre de la protection des riverains.
- La haie peut augmenter le risque de gel.



Fiche pratiques remarquables



Infrastructures agroécologiques



AVIS DE L'ANIMATEUR

Il n'y a aucun doute sur l'intérêt agroécologique de l'implantation de haies champêtres d'essences locales et variées, en particulier en zone de monoculture vigne.

Les viticulteurs du groupe sont convaincus de l'intérêt de planter des haies, en particulier pour protéger leurs riverains de la dérive de traitements.

Le groupe leur a apporté la technicité d'experts comme Arbres et Paysages 33, a mis en relation les viticulteurs déjà expérimentés avec des viticulteurs novices pour échange d'expérience et a proposé des sources de financements.

Ainsi, le linéaire total de haies et le linéaire en bordure de zones riverains cumulés ont pu augmenter respectivement de 3 164 m et 1 117 m en 3 ans chez les viticulteurs du groupe.



AMÉLIORATIONS PERSPECTIVES ENVISAGÉES

- Généraliser la pratique en bordure de riverains
- Envisager des schémas de plantation collectifs afin de mutualiser les effets bénéfiques et les coûts
- Faire reconnaître les haies comme moyen réglementaire de réduction de la dérive de pulvérisation
- Relancer les financements via le « Pacte de la Haie »

CONTACT



Aurélie ALBERT
Animatrice groupe
PHLOEME
aalbert@phloeme-conseil.com
0603011303



RESSOURCES

- <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-comprendre-agir/lessentiel-haie>
- <https://www.arbres-paysages.fr/>
- <https://wiki.tripleperformance.fr/wiki/Haie>
- <https://ecophytopic.fr/pic/proteger/reduire-la-derive-de-pulverisation-grace-aux-haies-et-aux-filets>



CONSEILS DES AGRICULTEURS DU GROUPE

« Ne pas trop planter au début car cela demande du temps pour s'en occuper et il faut valider si on a les ressources »
« Sonder ses riverains afin de vérifier qu'ils acceptent la plantation d'une haie pouvant leur boucher la vue »
« Se faire accompagner par des experts pour le diagnostic et le choix des espèces selon ce que l'on veut faire de sa haie (hauteur de taille par exemple) »
« Bien préparer son sol est une garantie de bonne implantation »
« Penser à l'espace que prendra la haie une fois installée afin de ne pas être gêné pour tourner en bout de rang »